Formacoop

De l'expertise à la parole publique : formation pour binôme technicien - élu

Organisation

Durée : 7 heures
Mode d'organisation : Présentiel
Tarif : 0,00 €
Satisfaction des apprenants : 0 %

Contenu pédagogique

Public visé

Cette formation s'adresse aux binômes d'une communauté de communes :

- responsables de pôle, en tant que référent·es techniques amené·es à traduire des dossiers techniques à destination des élu·es ;
- vice-président·es amené·es à porter et présenter ces dossiers en conseil communautaire et en assemblée ;

Elle est particulièrement adaptée aux personnes impliquées dans la circulation de l'information entre niveau technique et niveau politique, et confrontées à des prises de parole devant des instances délibératives.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participant·es seront capables de :

- identifier les enjeux et les difficultés de la vulgarisation d'un dossier technique auprès d'un public non spécialiste.
- traduire un contenu technique en un message clair, structuré et accessible, en travaillant la transmission du responsable de pôle vers l'élu·e, puis de l'élu·e vers l'assemblée.
- préparer une prise de parole courte, synthétique et efficace, adaptée au contexte du conseil communautaire, et de mobiliser les techniques de base de la prise de parole en public : voix, posture, regard, gestion du rythme et des silences.
- analyser sa pratique à partir de situations réelles vécues sur le terrain et de construire un plan de progression personnalisé.

Description

Au sein d'une communauté de communes, la qualité des décisions repose largement sur la capacité à faire circuler l'information entre le niveau technique et le niveau politique. Les responsables de pôle maîtrisent des dossiers souvent complexes qu'ils doivent rendre compréhensibles pour les élu·es ; les vice-président·es doivent à leur tour porter ces dossiers en assemblée, avec une prise de parole à la fois précise et suffisamment vulgarisée pour être comprise par l'ensemble du conseil communautaire.

Cette formation traite ce double enjeu — vulgarisation et prise de parole en assemblée — en travaillant le binôme responsable de pôle / vice-président·e comme une véritable chaîne de transmission. Elle se déroule en deux demi-journées espacées d'environ trois mois, articulant apports, mises en pratique et analyse de la pratique de terrain.

Organisation

Formacoop

- **Durée :** 7 heures — 2 demi-journées de 3 h 30, espacées d'environ 3 mois
- **Mode d'organisation :** Présentiel — intra, au sein de la communauté de communes

Demi-journée 1 — Vulgariser et prendre la parole : bases et premières mises en pratique

- Comprendre les mécanismes de la vulgarisation : identifier le message essentiel, distinguer l'important de l'accessoire, adapter son propos à l'auditoire.
- Structurer un propos clair : construire une trame courte et hiérarchisée (message clé, arguments, illustration).
- Faire vivre le binôme : comment le responsable de pôle transmet au vice-président, comment le vice-président se réapproprie le contenu pour l'assemblée.
- S'approprier les fondamentaux de la prise de parole : posture, voix, regard, gestion du trac, du rythme et des silences.
- Premières mises en situation : chaque binôme prépare et présente un dossier réel ou fictif, suivi de retours collectifs bienveillants.

Intersession (environ 3 mois) — Mise en pratique sur le terrain

- Les binômes appliquent les acquis dans leurs situations réelles : réunions de préparation, présentations en commission, prises de parole en conseil communautaire et en assemblée.
- Cette période de terrain constitue le matériau concret de la seconde demi-journée.

Demi-journée 2 — Analyse de pratique et consolidation

- Retour sur les expériences vécues : qu'est-ce qui a fonctionné, qu'est-ce qui a freiné la transmission ou la prise de parole ?
- Analyse collective des situations : repérer les réussites, les points de vigilance et les pistes d'amélioration.
- Traduction en plan de progression : formaliser les compétences acquises et celles à consolider.
- Nouvelles mises en pratique ciblées pour ancrer les progrès et lever les difficultés identifiées.

La formation peut s'articuler avec les autres modules du parcours (« Animation de réunion », « Prise de parole en public »). Une progression pédagogique détaillée avec séquences, durées et ressources est disponible sur demande.

Compétences acquises à l'issue de la formation

- Identification du message essentiel d'un dossier technique.
- Traduction d'un contenu technique en un propos clair et accessible.
- Adaptation du discours à l'auditoire et au contexte.
- Structuration d'un propos court, synthétique et efficace.
- Contrôle de la voix, du rythme, du regard et des silences.
- Présence, aisance et capacité d'adaptation en situation.
- Analyse réflexive de sa pratique et progression continue.

Prérequis

Aucun prérequis technique n'est demandé.
La formation est accessible à tout·e participant·e, quel que soit son niveau d'expérience oratoire.
Une disposition à s'exposer, à s'exercer, à recevoir des retours bienveillants et à mettre en pratique entre les deux sessions est attendue.

Formacoop

Modalités pédagogiques

La formation s'appuie sur une pédagogie active, incarnée et fondée sur la pratique.

Les méthodes incluent des apports théoriques courts, en format exposé dialogué, afin de poser les cadres clés de la vulgarisation et de la prise de parole : message essentiel, structuration, voix et corps.

Le travail en binôme occupe une place centrale : le responsable de pôle et le·la vice-président·e s'entraînent ensemble à la chaîne de transmission technique → élu·e → assemblée.

Des mises en situation sont proposées devant le groupe, sur des dossiers réels ou fictifs de la communauté de communes, afin d'ancrer les apprentissages dans le concret.

Lors de la seconde demi-journée, une analyse de pratique permet le décryptage collectif des situations réellement vécues entre les deux sessions.

Après chaque passage, des retours constructifs, bienveillants et concrets sont apportés par le groupe et le formateur.

La démarche repose également sur un ancrage sur le réel : les sujets travaillés sont systématiquement issus des dossiers et des instances de la communauté de communes (commissions, bureau, conseil communautaire).

Moyens et supports pédagogiques

Une fiche mémo récapitulative des outils de vulgarisation et de préparation d'une prise de parole en assemblée est remise aux participant·es.

La formation s'appuie également sur des dossiers réels ou fictifs apportés dans le cadre des mises en situation, ainsi que sur les situations vécues sur le terrain entre les deux sessions.

Modalités d'évaluation et de suivi

Plusieurs niveaux d'évaluation et de suivi sont prévus :

- **En amont de la formation :** auto-évaluation de sa relation à la prise de parole et à la vulgarisation, avec identification des points forts, appréhensions et objectifs personnels.
- **En cours de formation :** observations sur les mises en situation et les exercices pratiques, complétées par des retours constructifs individualisés après chaque prise de parole.
- **Entre les deux sessions :** mise en pratique sur le terrain, servant de support à l'analyse de pratique de la seconde demi-journée.
- **En fin de formation :** tour de table final de partage (« qu'est-ce que je retiens ? qu'est-ce que je vais faire différemment ? ») et questionnaire de satisfaction à chaud, au format court, papier ou numérique, accompagné d'une auto-évaluation en écho à celle du début.
- **Suivi post-formation :** envoi d'un questionnaire de satisfaction à froid 30 jours après la formation.

Résultats attendus : maîtrise progressive de la vulgarisation, meilleure structuration du propos, aisance renforcée en assemblée et capacité à analyser et faire évoluer sa pratique.

Informations sur l'accessibilité

Veuillez faire connaître vos besoins au plus tôt lors de nos échanges. La prise en compte d'un besoin spécifique peut nécessiter un délai pour étudier les modalités d'adaptation ou d'orientation.